|  |  |
| --- | --- |
| The International Teleocmmunication Union - Connecting the World. | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |
|  |  | Genève, le 8 juin 2023 |
| **Réf.:** | **Circulaire TSB 110**Manifestations TSB/GM | – Aux administrations des États Membres de l'Union;– Aux Membres du Secteur UIT-T;– Aux Associés de l'UIT-T;– Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-T**Copie:**– Aux Présidents et Vice-Présidents des commissions d'études;– Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;– Au Directeur du Bureau des radiocommunications;– Au Directeur du Bureau régional de l'UIT pour la région Asie-Pacifique |
| **Contact:** | **Gillian Makamara** |
| **Tél.:** | +41 22 730 5893 |
| **Télécopie:** | +41 22 730 5853 |
| **Courriel:** | tsbjcadcc@itu.inttsbevents@itu.int |
| **Objet:** | **Atelier conjoint UIT/OMS sur le thème "Avenir des justificatifs médicaux vérifiables après la pandémie de COVID-19"****(Séoul, République de Corée, 11 septembre 2023)** |

Madame, Monsieur,

1 J'ai l'honneur de vous informer que l'Union internationale des télécommunications (UIT) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) organisent conjointement un atelier sur le thème **"L'avenir des justificatifs médicaux vérifiables après la pandémie de COVID-19"**, qui se tiendra le 11 septembre 2023 à l'hôtel Grand Walkerhill à Séoul (République de Corée). Cet atelier se tiendra à l'aimable invitation du Ministère des sciences et des technologies de l'information et de la communication (TIC) de la République de Corée.

L'atelier sera suivi de la cinquième réunion de [l'Activité conjointe de coordination sur les certificats COVID-19 numériques (JCA-DCC)](https://www.itu.int/en/ITU-T/jca/dcc/Pages/default.aspx), qui aura lieu le même jour de 18 h 30 à 20 heures, au même endroit. La participation à distance sera possible pour la réunion ainsi que pour l'atelier. Ces deux manifestations se dérouleront uniquement en anglais.

2 Récemment, l'OMS a annoncé la levée de l'état d'urgence de santé publique de portée internationale liée au COVID-19, qui avait été instauré le 30 janvier 2020. Toutefois, il reste essentiel d'assurer, à l'échelle mondiale, la préparation en prévision des futures pandémies et de veiller à ce que les systèmes et les spécifications numériques appropriés soient mis en place. Les justificatifs médicaux vérifiables peuvent contribuer à la préparation en prévision des pandémies, dans la mesure où ils offrent un moyen sûr et efficace d'authentifier et d'échanger des informations sur la santé des personnes, par exemple le statut vaccinal ou les résultats de tests, afin de faciliter la gestion efficace des maladies et d'atténuer la propagation des maladies infectieuses. Des discussions sont en cours en vue de mettre à jour le Règlement sanitaire international (RSI), afin de faciliter l'échange de versions numérisées du Certificat international de vaccination ou de prophylaxie (ICVP), qui constitue un exemple de justificatif médical vérifiable.

Des certificats COVID-19 numériques ont été établis dans le monde entier, au moyen de l'infrastructure de clé publique (PKI) ou de technologies de registres distribués (DLT). Ces certificats ont permis de fournir une preuve de vaccination pendant la pandémie de COVID-19, afin de faciliter la sécurité des déplacements et de limiter la propagation du virus. Toutefois, des problèmes subsistent pour assurer l'interopérabilité, à l'échelle mondiale, des différentes mises en œuvre des certificats COVID-19 numériques. Il est nécessaire d'établir des cadres d'interopérabilité pour assurer des processus de vérification et d'acceptation fluides d'un pays à un autre.

Sans se limiter au COVID-19, il est possible d'élargir l'utilisation des justificatifs médicaux vérifiables pour couvrir d'autres maladies, comme la fièvre jaune ou la variole du singe. En mettant à profit les enseignements tirés de l'usage de certificats COVID-19 numériques, on pourrait envisager de mettre en place un cadre de confiance mondial pour les futurs justificatifs médicaux vérifiables, destiné à améliorer l'efficacité des soins de santé et à permettre l'échange sécurisé d'informations en matière de santé, dans le respect de la vie privée.

3 Cet atelier s'inscrit dans le cadre de la Résolution 215 de la PP-22, intitulée *"Rôle des télécommunications/TIC dans l'atténuation des effets des pandémies mondiales"*. Les objectifs de cet atelier sont, sans que cette liste ne soit exhaustive, les suivants:

– Donner un aperçu des technologies sous-jacentes nécessaires à la mise en œuvre de futurs justificatifs médicaux vérifiables, compte tenu des enseignements tirés de l'usage du certificat COVID-19 numérique.

– Comprendre les cadres réglementaires/de gouvernance actuels et les mises en œuvre du certificat COVID-19 numérique selon les pays et les régions.

– Déterminer la forme que pourraient prendre les futurs justificatifs médicaux vérifiables, compte tenu des enseignements tirés de l'usage du certificat COVID-19 numérique.

– Comprendre comment mettre en place un cadre de confiance pour garantir l'interopérabilité des justificatifs médicaux vérifiables émis à l'échelle mondiale.

– Diffuser les activités de normalisation qui sont menées actuellement sur les justificatifs médicaux vérifiables, y compris sur le certificat COVID-19 numérique, auprès des commissions d'études concernées de l'UIT-T et d'autres organisations.

– Déterminer les prochaines mesures à prendre, y compris les recommandations que les commissions d'études de l'UIT-T et l'OMS devront formuler dans ce domaine.

– Formuler des recommandations ou des avis concernant les justificatifs médicaux vérifiables au regard des travaux futurs de la JCA-DCC.

4 La participation à l'atelier est ouverte aux États Membres, aux Membres de Secteur, aux Associés de l'UIT et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT, ainsi qu'à toute personne issue d'un pays Membre de l'UIT qui souhaite contribuer aux travaux. La participation est gratuite et ouverte à tous. Aucune bourse ne sera accordée pour l'atelier.

5 Toutes les informations utiles concernant l'atelier, notamment le projet de programme, seront communiquées sur le site web de la manifestation à l'adresse suivante: <https://www.itu.int/en/ITU-T/Workshops-and-Seminars/2023/0911/Pages/default.aspx>. La page web de la manifestation sera mise à jour périodiquement, à mesure que parviendront des informations nouvelles. Il est recommandé aux participants de consulter régulièrement la page web pour prendre connaissance des dernières informations.

6 L'inscription est obligatoire pour toutes les personnes qui souhaitent participer à l'atelier. Pour vous inscrire, vous êtes invités à remplir dès que possible le formulaire en ligne disponible à l'adresse <https://www.itu.int/net4/CRM/xreg/web/Login.aspx?src=Registration&Event=C-00012734>. **Il est conseillé de s'inscrire à l'avance pour participer à l'atelier en présentiel**. La capacité du site de la manifestation étant limitée, l'**inscription pour la participation en présentiel** doit être effectuée **au plus tard le 21 août 2023**. Veuillez noter que l'inscription préalable des participants à nos manifestations se fait exclusivement en ligne.

7 Nous vous rappelons que pour les ressortissants de certains pays, l'entrée et le séjour, quelle qu'en soit la durée, sur le territoire de la République de Corée sont soumis à l'obtention d'un visa. Ce visa doit être obtenu auprès de la représentation de la République de Corée (ambassade ou consulat) dans votre pays ou, à défaut, dans le pays le plus proche de votre pays de départ. Étant donné que le traitement des demandes de visa et la délivrance des visas peuvent prendre un certain temps, nous vous suggérons de vous renseigner directement auprès de la représentation concernée et de formuler votre demande au plus tôt.

Des renseignements supplémentaires concernant les formalités de visa, les hôtels et les transports sont disponibles sur la page web de la manifestation, sous la rubrique "**Informations pratiques**".

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Seizo Onoe
Directeur du Bureau de la normalisation
des télécommunications